



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2017

L'AFIC REAFFIRME SON ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

A la suite de l'annonce de la sortie des Etats-Unis de l'accord de Paris sur le climat signé fin 2015 par 197 pays lors de la COP21, l'Association Française des Investisseurs pour la Croissance (AFIC) réaffirme son engagement actif pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Les acteurs français du capital-investissement qui financent en fonds propres la création, le développement et la transmission d'entreprises sont mobilisés avec les sociétés de leur portefeuille depuis des années pour agir de manière positive et efficace pour protéger l'environnement.

Conscients de leur rôle en tant qu'actionnaires pour contribuer à un développement durable, ces professionnels mènent des actions concrètes, individuelles et collectives, à l'échelle internationale et française :

- Avec 72 sociétés de gestion françaises signataires des **UNPRI** (Principes pour l'Investissement Responsable promus sous l'égide des Nations Unies), soit 20% du capital-investissement mondial, le capital-investissement français représente le contingent le plus important d'adhérents qui s'engagent à favoriser une meilleure prise en compte des dimensions ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leurs décisions d'investissement.
- L'AFIC a adopté dès 2008 une **Charte des Investisseurs en Capital** qui engage ses membres à encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à être exemplaires dans la prise en compte des enjeux ESG. Dans le domaine environnemental, il s'agit d'identifier et de prévenir les éventuelles atteintes à l'environnement, de promouvoir les bonnes pratiques pour protéger les écosystèmes et la biodiversité, et d'intégrer les enjeux de préservation de l'environnement aux stratégies de développement.
- L'AFIC fédère et anime depuis 2009 une réflexion sur le rôle de l'actionnaire dans le développement durable des entreprises. La **Commission ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) de l'AFIC publie depuis 2015 un rapport annuel dans lequel plus de 60 sociétés de capital-investissement rendent compte de la nature et de l'impact des actions ESG menées dans leurs participations.
- 17 sociétés de capital-investissement, membres de l'AFIC, ont signé l'**IC20-Initiative Carbone 2020***, contribution volontaire à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés. Les signataires publieront à compter de 2020 l'empreinte carbone directe et indirecte de

leurs participations, et sont engagés à prendre en compte l'enjeu climatique dans leur processus d'investissement.

Parallèlement le capital-investissement français est actif dans les **cleantech** pour financer en capital l'émergence et le développement de technologies vertes et contribuer ainsi à la transition énergétique. De 2010 à 2016, le capital-investissement français a apporté aux entreprises de ce secteur 3 milliards d'euros, dont un record de 629 millions d'euros en 2016. Le Club Cleantech de l'AFIC regroupe 23 sociétés de capital-investissement.

Olivier Millet, Président de l'AFIC, déclare : *« Décarbonner l'économie, lutter contre la pollution et le réchauffement climatique, financer et adopter des technologies vertes, font partie des enjeux dont se sont saisis les investisseurs en capital membres de l'AFIC. Notre profession, consciente d'être aux avant-postes pour jouer un rôle direct dans la préservation de la planète et que la bataille pour le climat se mène sur le terrain économique, est déterminée à poursuivre et à intensifier ses actions. »*

* Les signataires de IC20-Initiative Carbone 2020 sont : Access Capital Partners, Activa, Alter Equity, Apax Partners, Ardian, Azulis Capital, Demeter Emertec, Eurazeo, Keensight, LBO France, Naxicap, Nixen, Omnes Capital, PAI Partners, 21 Partners, Sagard, Swen Capital Partners, avec le soutien des PRI et le support méthodologique de PwC.

A PROPOS DE L'AFIC

L'AFIC regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre près de 300 membres actifs. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement.

Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de l'AFIC. **Plus d'informations** : le site Internet de l'[AFIC](#)

CONTACT PRESSE

AFIC : Antoinette Darpy | Tél. : 06 72 95 07 92 - a.darpy@afic.asso.fr